

Mot-clé : Europe

En cohérence avec les autres partis socialistes d'Europe, le Parti socialiste a toujours été favorable à la construction européenne dont l'une des originalités principales est le partage de la souveraineté et la mise en place d'institutions en charge de l'intérêt général. A ce jour, la construction européenne a réussi à assurer la paix, la démocratie et la prospérité parmi ses membres. L'objet de cette contribution est donc de revenir à un agenda positif sur l'Europe en rappelant ce qui nous unit et en vue de nous mobiliser sur nos objectifs communs : une Europe unie, solidaire et politiquement forte.

Premiers signataires :

Les membres de la section de Bruxelles

Pierre-Yves Le Borgn , Premier Secrétaire fédéral

Anita Petersheim, BF – Luxembourg

Pour l'Europe

Nos motifs :

1- Comme le rappelle la déclaration de principes du parti, nous sommes pour l'Europe. Être pour l'Europe, c'est adhérer à un idéal de paix, de démocratie et d'échanges ainsi qu'accepter l'économie de marché avec des règles pour l'encadrer et pour s'assurer qu'elle reste un moyen au service d'objectifs supérieurs dont la justice sociale et le développement durable. En cohérence avec les autres partis socialistes d'Europe, le Parti socialiste a toujours été favorable à la construction européenne dont l'une des originalités principales est le partage de la souveraineté et la mise en place d'institutions en charge de l'intérêt général. A ce jour, la construction européenne a réussi à assurer la paix, la démocratie et la prospérité parmi ses membres.

2- Nous réaffirmons aujourd'hui notre attachement à cet idéal et à cette construction particulière et unique qui consiste à privilégier le partage de souveraineté (la méthode communautaire) à la confrontation (même par voie de négociation) entre intérêts nationaux. Ce clivage se retrouve à tous les niveaux des choix structurants pour les politiques européennes comme par exemple entre la logique du juste retour budgétaire (intergouvernemental) et celle des solidarités européennes (fonds structurels en faveur de la cohésion économique, sociale et territoriale).

Le contexte:

3- Du fait des rapports de force politiques au sein des Etats-membres comme au sein de l'Union européenne au cours des cinquante dernières années, de nombreuses politiques communes ont été inspirées (puis mises en œuvre dans les Etats-membres) par des gouvernements de droite ou de centre-droit. Cependant, l'influence socialiste (notamment avec les deux septennats de Mitterrand et les Commissions Delors) ne doit pas être négligée. On peut noter que sur bons nombres de sujets (environnement, peine de mort, acquis sociaux, discriminations, langues régionales/régionalisme) c'est souvent le cadre européen qui permet de préserver les acquis lorsque certains gouvernements nationaux veulent les attaquer.

4- Le succès de la Communauté a entraîné son élargissement par vagues successives de 6 à 27 membres. Si tous ces élargissements ont enrichi l'Union en étendant l'espace de son influence directe et indirecte, ils ont aussi mis sous tension des institutions conçues pour six. Les deux derniers élargissements ont montré que les insuffisances institutionnelles déjà dommageables à 15 devenaient insupportables à 27 (voire 30). En outre, le risque est grand à 27 et particulièrement si les institutions communes ne sont pas en état de fonctionner que le projet se réduise à la mise en place d'un vaste marché avec le minimum de régulation. Certains Etats-membres sont traditionnellement favorables à cette approche et les tentations intergouvernementales que l'on trouve chez Sarkozy ou Berlusconi, par exemple, ne feront que leur faciliter la tâche.

5- Or, aujourd'hui les enjeux politiques les plus importants se jouent à l'échelle de l'Europe, dans un contexte de mondialisation et de restructuration industrielle: lutte contre le réchauffement climatique, sécurité et diversification énergétique, équilibre alimentaire, vieillissement de la population, emploi et pouvoir d'achat dans le Marché unique, réponse à la pression de la mondialisation, etc...

6- Le traité de Lisbonne devait apporter un certain nombre d'outils politiques pour relever ces défis. Il n'apporte aucune réponse sur le plan des rapports de force et du contenu des politiques qui seront mises en œuvre. Celles que proposeront Berlusconi et Sarkozy ne seront pas les mêmes que les nôtres. Quelque soit le sort du traité modificatif et le cadre institutionnel (Nice ou Lisbonne), nous devons définir nos objectifs et les moyens de les atteindre.

Pour une Europe de gauche:

7- L'Europe que nous voulons, doit viser une croissance durable combinant politiques sociale, environnementale et économique. Les trois sont liées et se renforcent mutuellement. Enfin, envers le reste du monde l'Europe, doit être solidaire et exemplaire.

8- L'Europe sociale est fondamentale pour le développement de la construction européenne car elle a pour objectif la solidarité, la cohésion et l'égalité. Dans le domaine social, l'Europe a des atouts majeurs ce qui constitue un de ses éléments d'attractivité.

9- En matière environnementale aussi, le niveau d'exigence en Europe est élevé et participe au bien-être des citoyens. Cet objectif, justifié en lui-même contribue également à développer de nouvelles activités, de nouveaux savoirs et aussi de nouveaux marchés. Par le renforcement de ses exigences, l'amélioration de ses pratiques et son engagement dans les accords internationaux, l'Europe contribue à l'amélioration de l'environnement dans le reste du monde.

10- La politique économique doit soutenir cette croissance durable. En période de ralentissement, la faiblesse de l'activité pèse sur les mécanismes de solidarité et les attaques qu'ils subissent se font plus fortes alors même que ces mécanismes jouent un rôle stabilisateur. Retrouver les chemins de la croissance est donc central dans le combat social. La croissance est importante mais n'est pas la seule voie pour renforcer les politiques sociales et environnementales. Il faut également investir et mettre en œuvre des politiques actives tendant vers ces objectifs. Il ne s'agit donc pas de privilégier l'une ou l'autre de ces politiques mais bien de les combiner.

11- Dans ces trois domaines, l'Europe a déjà accompli beaucoup, mais rien n'est acquis et certaines orientations semblent aller à rebours de ces objectifs.

12- L'équilibre entre l'économique et le social fait partie du contrat qui compose la construction du marché unique. De même, les droits sociaux, l'inclusion sociale, le dialogue social ont été reconnus dans les traités. L'Europe sociale devient une exigence concrète pour les citoyens qui ne

soutiendront plus le projet européen si le social en est absent.

Mais aujourd'hui l'Europe sociale est mise à mal sur bien des sujets. Il est urgent que les décideurs européens remettent le social au cœur des priorités et qu'ils en assurent la durabilité. L'UE ne peut devenir seulement un espace de libre échange vaguement régulé.

13- On peut citer les droits sociaux fondamentaux, la protection sociale, le dialogue social, les réglementations ainsi que les Services d'intérêt général. La valeur juridique contraignante de la Charte des droits fondamentaux est une nouvelle avancée majeure dans ce domaine. Un grand nombre d'améliorations dans les conditions de travail découlent directement de directives européennes: (santé et sécurité au travail, égalité hommes-femmes, temps partiel, congé parental..) ou sont liées à des initiatives européennes (coordination des régimes nationaux de sécurité sociale des Etats membres).

14- Mais l'Europe sociale est loin d'être une suite de succès. Le 9 juin dernier, le Conseil européen de l'Emploi et des Affaires sociales a pris une décision sur le temps de travail qui marque un recul du droit social européen. Surtout le ciel et les perspectives de l'Europe sociale se sont fortement assombris ces derniers mois avec les jugements rendus par la Cour européenne de Justice sur les cas Laval, Viking, Ruffert et Luxembourg (pour chacun des cas, il s'agissait, grosso modo (sauf pour le cas Luxembourg), pour des entreprises d'avoir recours à une main d'oeuvre provenant d'un autre pays en les payant moins. Les conventions collectives en vigueur dans le pays n'étaient donc pas respectées).

15- Les effets de ces jugements doivent être corrigés sans plus tarder par les décideurs européens et nationaux sous peine de créer une insécurité parmi les travailleurs et un rejet des salariés venant des autres Etats-membres.

16- Voici les orientations que nous proposons:

- les normes sociales sont vitales et aucune option dérogatoire ne doit être autorisée;
- La défense et la promotion de services publics accessibles à tous et préservés de la concurrence doit être un objectif central.
- De développer des politiques actives en matière de marché du travail et de formation tout au long de la vie : L'emploi et les périodes de transition doivent être sécurisées ; la flexibilité est indissociable de la sécurité.
- un cadre juridique durable sur la migration : qui soit responsable mais généreux et qui ne stigmatise pas l'étranger. La chasse à l'immigré existant en France ne doit pas s'imposer au niveau européen.
- La mobilité des travailleurs au sein de l'Union doit s'exercer en respectant les normes du pays d'accueil, et doit être facilitée en ouvrant l'accès aux droits liés au travail (retraite, protection sociale)
- des fonds structurels au service de la cohésion sociale : dans le cadre du débat sur la révision des perspectives financières 2007-2013 et de la préparation de celles de 2014-2020, il est important de rappeler l'utilité d'avoir un budget ambitieux avec des fonds structurels résolument tournés vers la cohésion territoriale et sociale (et non vers la seule compétitivité comme suggéré par Barroso) ;
- des politiques fiscales équitables dans chaque Etat-membre ainsi qu'une harmonisation des

politiques fiscales de façon à empêcher la concurrence entre Etats-membres.

- une dimension externe plus forte : l'Union européenne doit promouvoir le modèle social européen dans tous ses accords commerciaux et à l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) pour que soient respectés, notamment les conventions de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) et les accords multilatéraux sur l'environnement.
- La solidarité avec les pays en développement doit être assurée. L'objectif de financement de l'aide au développement de 0,7% du PIB doit être préservé et surtout mis en œuvre.
- Un dialogue social efficace.

17- L'Europe sociale doit donc permettre d'assurer la continuité des droits (chômage, maladie, formation, reconnaissance du dialogue social) dans l'instabilité sociale et économique grandissante que connaissent les citoyens européens. Le combat au niveau européen n'est pas dissociable du combat mené au niveau national ou même local.

Pour une Europe avec les moyens de ses ambitions:

18- En politique le budget est souvent le révélateur des objectifs réels que se donne un gouvernement. Le manque d'ambition politique actuel concernant l'UE est illustré, presque à la caricature, par la vision étriquée des gouvernements et les marchandages permanents au Conseil entre les Etats membres provoqués par la prévalence de la logique du "juste retour" dans leurs préoccupations. Il ne s'agit pas ici, de prendre le simple contre-pied de l'approche caricaturale des six Etats membres qui ont demandé à limiter le budget européen à 1% du PIB, indépendamment des objectifs que l'on se fixe, mais bien de définir un projet européen ambitieux et d'y consacrer le budget nécessaire.

19- Les enjeux auxquels on doit faire face au niveau européen, sont ceux où la mise en commun des efforts permet d'éviter des duplications et la mise en concurrence des Etats-Membres. Le développement de « l'économie de la connaissance »: qu'il s'agisse de la formation individuelle (initiale ou tout au long de la vie) ou de la recherche (fondamentale et appliquée) et de l'innovation scientifique est l'un de ces enjeux. C'est en développant les savoirs que l'on parviendra à atteindre nos objectifs, tant de solidarité sociale que de protection de l'environnement et de croissance durable. L'enseignement, la recherche et l'innovation constituent en outre un secteur où l'intervention publique est plus qu'ailleurs nécessaire et où la coopération intergouvernementale n'est pas la meilleure approche comme l'ont montré les difficultés de financement de Galileo.

20- Dans ce contexte, une vision socialiste des aspects budgétaires pourrait tenir compte des éléments suivants:

21- Nouvelle ressource propre

Afin d'augmenter les ressources qui n'ont pas à être négociées ex-post avec les Etats-membres et d'augmenter la transparence et la lisibilité du budget européen, il faudrait créer une nouvelle ressource propre qui financerait de façon automatique une part prépondérante du budget européen. A titre d'exemple, Daniel Gros propose de prélever 1,5 point de la TVA, ce qui apparaît comme une des solutions les plus simples.

De façon plus ambitieuse, on pourrait envisager la création d'un impôt spécifique européen, mais il faudrait alors définir une assiette et un taux, ce qui compte tenu des cultures fiscales nationales risque de s'avérer extrêmement compliqué.

22- Nouvelle ambition budgétaire

La question du plafond budgétaire ne peut pas être ignorée. Le plafond des engagements budgétaires s'est érodé progressivement sous la pression des Etats membres depuis le début des années 1990 (quand il se situait à environ 1,25% du PIB). Même si notre objectif ne peut pas être d'augmenter le budget juste pour l'augmenter, la tendance actuelle d'érosion envoie aux populations européennes le message selon lequel le niveau européen doit être réduit au profit du niveau national. Or si l'on croit réellement à la dimension européenne des problèmes à résoudre et à la nécessité de proposer un projet mobilisateur et fédérateur alors un maintien voire une augmentation visible du budget européen se justifie.

23- Certains camarades souhaitent également que l'Union européenne puisse recourir à l'emprunt. Cette idée est intéressante, mais elle est clairement prématurée. En effet, avant d'avoir un revenu propre, il est illusoire de vouloir emprunter. Encore plus que pour une augmentation du niveau du budget européen, le recours à l'emprunt au niveau de l'Union doit se justifier par une nécessité impérieuse, et avec la certitude que le surcroît d'activité que l'on attend permettra de financer l'emprunt. Si l'on peut justifier l'idée d'emprunter par le souci de mettre certains projets européens à l'abri des fluctuations conjoncturelles, il reste à démontrer que cet instrument de pilotage macroéconomique (le déficit par opposition à des dépenses ciblées mais équilibrées) se justifie au niveau européen.

24- Une plus grande légitimité et une plus grande transparence.

Cette ambition accrue doit s'accompagner d'une transparence et d'une légitimité accrues. En effet, le budget devrait être consacré en priorité aux politiques dont les avantages en termes de biens publics sont les plus évidents (innovation, recherche et développement, politique environnementale, politiques de convergence entre les EM, défense commune, etc...). Il faut pour justifier l'importance du budget européen définir un objectif mobilisateur. Un objectif porteur comme la création d'une «Europe de la connaissance» et dont le financement au niveau communautaire se justifie rendrait l'Europe plus enthousiasmante et plus compréhensible. Cela ne signifie pas que les autres politiques, comme par exemple la Politique agricole commune (PAC) (surtout dans le contexte actuel de demande alimentaire ou de développement des biocarburants) ou les solidarités régionales doivent être négligées, mais elles ne suffisent pas (quand elles ne sont pas tout simplement contestées) à mobiliser en faveur de l'Europe.

Enfin, un effort de transparence accru est indispensable afin que les réalisations et les bénéficiaires des politiques européennes soient mieux connus.

Pour une Europe politiquement responsable:

25- Dans la même logique il faut rendre visibles et légitimes les responsabilités politiques du niveau européen afin que les citoyens sachent qui est responsable des orientations (sociales ou libérales) qui sont prises.

26- Or le constat est la déconnection entre les citoyens et l'Union européenne. La participation est forte quand les électeurs perçoivent clairement les enjeux, mais l'on observe que c'est très rarement le cas au moment des élections européennes. Il est important de «politiser» l'Europe. La question de la responsabilisation, de l'incarnation politique de l'Europe est essentielle. Si le traité de Lisbonne entre en vigueur, il y aura une opportunité à saisir avec la création des postes de Président du Conseil, de Haut Représentant des affaires étrangères et surtout la confirmation du Président de la Commission par le Parlement européen (présenté par le Conseil qui doit tenir compte du résultat des élections).

27- Si le traité de Lisbonne entre en vigueur, le Président du Conseil, le Haut Représentant des affaires étrangères seront choisis par les gouvernements des Etats-Membres. Même s'il est difficile pour nous qui sommes dans l'opposition d'agir, il semble indispensable d'exiger ici des figures pro-européennes (pas de Tony Blair par exemple).

28- Un candidat pour la Commission européenne:

Le traité de Lisbonne prévoit que le Conseil doit tenir compte du résultat des élections pour proposer son candidat au poste de Président de la Commission avant qu'il ne soit confirmé par le Parlement. C'est à ce niveau qu'il faut agir. Même si le traité de Nice (en vigueur si Lisbonne n'est pas ratifié) ne prévoit que la confirmation par le Parlement, il faut que les partis politiques européens imposent que les élections européennes déterminent le choix du Président de la Commission. La campagne du PS doit être européenne et avec celle du Parti socialiste européen (PSE) doit s'incarner dans un candidat au poste de Président de la Commission européenne.

29- Les élections européennes elles-mêmes doivent être « revalorisées » et « européanisées »:

30- Identifier les députés européens:

Les députés européens doivent être mieux respectés en France (à Paris comme en Province) au sein du parti comme des institutions de la République. Les députés eux-mêmes doivent respecter leur mandat et ne pas démissionner en cours de ce mandat. La question d'une meilleure identification des députés européens est essentielle. Différents moyens inspirés des pratiques de nos voisins, et respectant la proportionnalité, permettraient d'y parvenir: Des circonscriptions plus petites –toujours avec des listes et pour un nombre total de députés inchangés-, des systèmes mixtes de suffrage nominal et proportionnel à l'allemande ou des systèmes de voix préférentielles pour favoriser les députés reconnus pour leur travail.

31- Européaniser les élections:

Au-delà du choix d'un candidat au poste de président de la Commission et pour donner une plus grande visibilité européenne à ces élections, il faudrait dans chaque pays, qu'au moins, le numéro deux de chaque liste soit issu d'un autre Etat-membre. Cela nécessitera éventuellement la mise en place d'accords de réciprocité entre partis du PSE afin d'assurer l'élection de ces candidats et pour éviter à chaque parti de sacrifier des places qui seront en nombre réduit (surtout si Nice reste la norme).

32- Une autre proposition, fréquemment avancée, est la création d'une « circonscription européenne », c'est à dire, élire directement un certain nombre de députés qui ne seraient pas rattachés à un territoire particulier. Elle aurait l'avantage de faciliter la création d'un personnel politique élu au niveau européen et pourrait créer un espace politique européen. Elle permettrait aussi d'offrir aux Européens hors d'Europe, de voter pour le Parlement européen.

Si l'idée d'une circonscription européenne peut paraître séduisante, elle risque de donner un sentiment d'éloignement aux citoyens européens et ne devrait se faire qu'en accompagnement d'autres mesures qui permettent de rapprocher les citoyens de leurs élus. Concernant le vote des européens hors d'Europe, il faudra vaincre les réticences de certains Etats-membres qui ne permettent pas le vote de leurs ressortissants à l'étranger.

33- Des alliances pour une majorité:

Le système proportionnel fait que les majorités évoluent peu, or aujourd'hui le parti populaire européen dispose d'une majorité relative. La question des alliances au niveau européen doit donc se poser, si l'on veut disposer d'un soutien majoritaire au sein du Parlement pour la présidence de la Commission. Cette alliance se ferait sur la base d'un programme et d'orientations clairement définis. Le poste de Président du Parlement, qui fait habituellement l'objet de négociation entre groupes

politiques, pourrait éventuellement revenir à un partenaire de coalition, qui en revanche soutiendrait le candidat du PSE à la présidence de la Commission.

Ces alliances sont habituelles dans les pays à tradition «proportionnelle », mais elles devront être expliquées en France. Elles ne préjugent pas des alliances au niveau national, d'autant que les groupes européens sont beaucoup plus divers que les groupes nationaux.

Adopté par la section de Bruxelles le 26/06/2008